



DEMANDE DE CREATION D'UNE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

NOTICE

LIBELLE ENVISAGE POUR LA FUTURE CERTIFICATION

Indiquez l'intitulé envisagé pour la certification. Eviter si possible de reprendre le nom d'une certification nationale existante.

I - ORIGINE DE LA DEMANDE

Saisine par une personne morale

La demande de création d'une certification peut émaner d'une personne morale, quel que soit son statut juridique : autre collectivité publique que la Nouvelle-Calédonie, organisation ou branche professionnelle, employeur ou groupement d'employeur, association, organisme de formation, etc...

La demande de création peut aussi émaner directement du gouvernement ou de ses services.

Dans le premier cas, il conviendra de préciser :

- Le nom (dénomination juridique ou raison sociale) et le statut de la personne morale ayant exprimé la demande
- Si le demandeur n'est pas une collectivité publique ou une organisation professionnelle, la demande doit préalablement avoir été validée par au moins une organisation professionnelle représentative dans l'activité concernée ou une collectivité publique concernée par l'emploi des futurs certifiés.

Joindre au dossier :

- *Kbis, statuts ou autre document juridique établissant le statut juridique du demandeur*
- *Si le demandeur n'est pas une collectivité publique ou une organisation professionnelle, le(s) document(s) émanant d'une collectivité publique ou d'une organisation professionnelle validant le projet*

Niveau envisagé pour la certification

Le cadre des certifications professionnelle¹ classe chacune des certifications en fonction de la technicité de l'emploi visé et du degré d'autonomie et de responsabilité du titulaire de la certification.

ATTENTION : ce niveau n'est en aucun cas déterminé par référence à la durée de la formation pouvant conduire à la certification concernée.

Cadre 2019	Nomenclature 1969	Niveau de formation
1		
2		
3	V	niveau BEP/CAP
4	IV	niveau baccalauréat ou brevet professionnel
5	III	niveau BTS / DUT
6	II	niveau Licence
7	I	niveau Master

Métier(s) concerné(s)

Termes par lesquels les professionnels qui exercent ce(s) métier(s), cette (ces) fonction(s) ou cet (ces) emploi(s) sont le plus fréquemment désignés.

Préciser, par une ou deux phrases, les résultats attendus de l'exercice de ce(s) métier(s), cette (ces) fonction(s) ou cet (ces) emploi(s).

¹

Cf. Arrêté n° 2019-2115/GNC du 1er octobre 2019 relatif à la classification des certifications professionnelles

Indiquer si possible le numéro de la (ou des) fiche du répertoire opérationnel des métiers et des emplois ([ROME](#)) à laquelle la certification peut être rapprochée

II - INTERET DE LA CERTIFICATION POUR LE MARCHE DU TRAVAIL

CONTEXTE ECONOMIQUE DE LA DEMANDE

Indiquer ici les opportunités ou contraintes économiques et/ou sociales qui ont conduit à envisager la création d'une certification professionnelle.

CONDITIONS D'EXERCICE DU(DES) METIER(S) EN NOUVELLE-CALEDONIE

Décrire les conditions d'exercice de l'emploi ou métier concerné par la certification en Nouvelle-Calédonie :

- effectif salarié concerné ; nombre et typologie des employeurs susceptibles d'offrir un emploi aux titulaires de la certification,
- positionnement hiérarchique et fonctionnel des emplois ciblés pour les titulaires de la certification,
- si la profession est réglementée, indiquez la référence du (ou des) texte(s) applicable(s).

POTENTIEL D'INSERTION DES FUTURS TITULAIRES DE LA CERTIFICATION

Par exemple, tel qu'envisagé par des études prospectives sectorielles.

PUBLIC VISE PAR LA CERTIFICATION

Préciser les personnes susceptibles d'entrer dans le dispositif de certification : salariés du privé, du public, demandeurs d'emploi, etc...

Si possible préciser le nombre annuel estimé par voie d'accès à la certification : formation (en alternance ou en continue) ou VAE

STRUCTURES ET/OU EXPERTS CONSULTES

Indiquer la liste et les qualités des personnes ou organismes reconnus pour leurs connaissances du secteur concerné par la certification qui ont été consultés ou sont associés au projet.

ETUDES ET TRAVAUX DE REFERENCE

Lister les travaux, observations, analyses, études prospectives, études de marché... auxquels l'organisme s'est référé lors de la création de la certification.

Ces documents sont à joindre au dossier.

ORGANISMES DE FORMATION SUSCEPTIBLES DE PROPOSER LA FORMATION

Le cas échéant s'ils sont connus, indiquer le nom des organismes susceptibles d'organiser les formations préparant à la certification.

AUTRES INFORMATIONS UTILES

Indiquez toute autre information qui pourrait être utile à la compréhension des enjeux par les membres de la Commission Consultative de la Certification Professionnelle (CCCP).

III – CERTIFICATIONS EXISTANTES SUR LES METIERS VISES

Liens avec des certifications existantes

S'il est envisagé que, pour accéder à la formation qui préparera à la future certification, il soit exigé que le candidat détienne déjà une certification professionnelle, merci de préciser laquelle

Certifications de même niveau

Lister les certifications accessibles (ou susceptibles d'être accessibles) en Nouvelle-Calédonie identifiées au travers du RCP-NC ou du RNCP.

Préciser les compétences, connaissances ou aptitudes spécifiques à cette future certification et non proposées par les autres certifications listées ci-dessus. Ou à l'inverse, les compétences non incluses dans la future certification.

Certifications de niveau inférieur

Lister les certifications accessibles (ou susceptibles d'être accessibles) en Nouvelle-Calédonie identifiées au travers du RCP-NC ou du RNCP.

Certifications niveau supérieur

Lister les certifications accessibles (ou susceptibles d'être accessibles) en Nouvelle-Calédonie identifiées au travers du RCP-NC ou du RNCP.

IV - PROPOSITION DE COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL PROFESSIONNEL

Indiquer les structures et personnes déjà identifiées qui pourraient participer au groupe de travail chargé de rédiger les référentiels professionnel et de certification des diplômes.

Ces personnes doivent être des professionnels de l'activité, exerçant le métier concerné de préférence depuis plusieurs années. Elles peuvent représenter des employeurs ou émaner des syndicats représentants des salariés.

Peuvent aussi être proposés des experts techniques.

Sauf exception, les organismes de formation ne sont pas membres de ces groupes de travail.

V - DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- Document identifiant juridiquement le demandeur
- Si celui-ci n'est pas une collectivité publique ou une organisation professionnelle : document de validation
- Etudes, enquête, travaux relatifs à la demande

ENVOI DU DOSSIER

Merci d'envoyer votre dossier par voie postale à

DFPC
Service certification, audit et contrôle
Section Certification professionnelle
BP M2
98849 NOUMEA CEDEX

et par voie numérique² à :

certification.dfpc@gouv.nc

² Pour l'envoi de documents volumineux, nous vous invitons à utiliser le site de transfert de fichier mis en place pour les services du gouvernement <https://gouvbox.gouv.nc/>. Pour des raisons de sécurité, aucun autre moyen ne pourra être accepté.